

Soutenance HDR (Habilitation à Diriger les Recherches)

Modalités et prérequis

[Lien pour la procédure d'inscription à l'Habilitation à Diriger les Recherches \(HDR\) de l'Université Paris Sud](#)
Marianne DELARUE, Directrice adjointe, est la référente de l'Ecole Doctorale en ce qui concerne la procédure.

A Les prérequis

- 1) Il faut être titulaire d'un doctorat d'Université ou équivalent. Des dérogations délivrées au cas par cas peuvent néanmoins être envisagées après consultation de la hiérarchie universitaire.
- 2) Il faut avoir fait preuve d'appropriation (avec reconnaissance associée) d'un domaine de recherche. Ceci signifie avoir publié dans des revues internationales à la fois en tant que premier auteur, co-auteur et dernier auteur (dans le sens responsable d'une orientation de recherche). En général le minimum requis est de 10 à 15 articles dans des revues de rang A avec une certaine flexibilité en fonction d'une analyse circonstancielle. Il est toutefois difficile d'imaginer soutenir avec moins de 10 publications ou alors il faut un argumentaire "béton".
- 3) Il faut avoir commencé à s'engager dans des activités d'encadrement de la recherche. Là aussi le minimum s'analyse au cas par cas, par exemple au niveau de 2 DEAs ; 1 DESS et/ou quelques stagiaires (3-4) de second cycle (stages de 3 mois et plus - jusqu'à 6-9 mois) et d'au moins 1/2 investissement total dans l'encadrement d'une thèse.

B La procédure administrative

Elle se décompose en plusieurs étapes:

- 1) Le candidat contacte la Directrice adjointe ([Marianne DELARUE](#)) et lui fait parvenir un CV détaillé récent
- 2) La Directrice adjointe soumet ce CV pour approbation à une commission ad hoc constituée de professeurs de rang A de l'Université où la soutenance est demandée. Le rôle de cette commission est de juger de la recevabilité ou non de la candidature pour la discipline (Biologie - écologie végétales en ce qui nous concerne
- 3) L'avis est soumis par la Directrice adjointe au Conseil scientifique de l'Université seul habilité au nom de son Président à arrêter une décision.
- 4) Si la décision du Conseil scientifique est positive, le candidat est informé par l'Université ainsi que la Directrice adjointe. Ceux-ci se mettent à nouveau en contact pour définir la composition de la commission de soutenance. Celle-ci doit comporter 3 rapporteurs dont un rapporteur interne (choisi parmi les membres de la commission ad hoc) et deux rapporteurs externes à l'Université où se déroule la soutenance. Il doit y avoir un président à choisir au moment de la soutenance, parmi les membres du jury mais non rapporteur.

Tous les membres du jury (minimum 5, éventuellement 6) doivent être HDR ou titulaire d'une équivalence HDR (Doctorat es-sciences) ou appartenir au rang A des EPST (Professeur des Universités, Directeur de

Recherches) en France ou équivalent pour les étrangers. Les frais de déplacement pour la soutenance, qui se tient obligatoirement sur le site de l'Université d'inscription, sont à la charge du candidat (Laboratoire, Institut, Organisme...)

5) Le candidat fait parvenir aux membres du jury, un mémoire de titres et travaux ne dépassant pas 30 pages au total.

Celui-ci comporte:

1) un CV détaillé et complet

*carrière "universitaire"

*carrière professionnelle (dont activités pédagogiques si concerné)

* Liste titres et travaux détaillée et organisée.

a - articles, revues de rang A classés chronologiquement en soulignant le nom du candidat et des étudiants (ou stagiaires) encadrés/co-encadrés.

b - articles de revue (synthèses....) dans des revues ou des séries (collections) internationales.

c - brevets ou équivalents secteur P.I. (Propriété Intellectuelle)

d - ouvrages ; manuels pédagogiques

e - articles de vulgarisation et activités de ce type (comptes rendus de conférences...)

f - résumés et/ ou articles dans des comptes rendus de congrès.

g - posters à des congrès ...séminaires.

h - toutes autres activités méritant mention

Le tout doit suivre une série chronologique.

2) Un texte de 10 à 15 pages (+ illustrations choisies mais synthétiques et très informatives) résumant l'activité du candidat depuis son entrée dans la recherche. Ce texte doit être conçu de manière à dégager le cheminement du candidat mais aussi et surtout l'émergence d'un domaine de recherche qu'il assume et domine. Il doit l'illustrer en dégageant son engagement, et son investissement voir un début de reconnaissance sur le sujet et en donnant des indications sur son "management", par exemple le choix dans la distribution des sujets de stage (DEA) voire de thèse. C'est un élément essentiel pour le jury dans son évaluation des capacités à la direction et l'encadrement de la recherche.

3) Un texte de 5 à 10 pages, qui peut être un exercice de style, dans lequel le candidat dégage la manière dont il voit sa responsabilité de direction de recherche (avec encadrement doctoral) pour le moyen terme (5-10 ans). Il y dégage un projet de recherche solide, compétitif et attractif. Cette partie peut également être illustrée par des schémas. Le document n'est pas très éloigné d'un document de candidature en professorat des Universités ou encore à la direction de recherche dans les EPST, si ce n'est que le jury se prononce sur la capacité à la fois à diriger les recherches et à assurer l'encadrement doctoral pour le compte de l'Université.

C Soutenance et échéances

1) Soutenance :

La soutenance est publique et se distingue en deux parties :

- un exposé oral de 25 - 30 minutes
- une discussion avec le jury (environ 1h30)

Dans son exposé oral (à l'aide d'iconographies de son choix et dans l'ordre qui lui paraît le plus pertinent), le candidat présente les éléments justifiant "son désir" pour l'obtention de l'HDR, donc globalement ce qui est dans le texte écrit mais avec des choix sur lesquels il positionnera son argumentation.

En général la discussion avec le jury (compétent) est passionnante car positionnée sur des sujets d'actualité scientifique du candidat (voir du domaine scientifique dans lequel il s'insère) et sur les modalités (choix, stratégies, concepts) de construire, conduire, finaliser l'avenir du projet de recherche.

Le candidat reçu se voit attribuer le titre d'Habilité à Diriger les Recherches. Il n'y a pas de mention particulière. Le titre est national et vaut donc pour toutes les Universités sous la tutelle du Ministère de l'Education Nationale.

2) Échéances :

Elles sont très similaires à la thèse. Une fois que le candidat a reçu l'autorisation de soutenance du Conseil scientifique de l'Université, celle-ci est valable pour une durée maximale de 1 an. Au-delà, il doit recommencer toute la procédure.

Il y a un délai absolu de 20 jours entre la réception des 3 rapports écrits des rapporteurs par l'administration et la soutenance. Il s'agit du délai légal officiel pendant lequel quiconque a le droit de s'informer et éventuellement de faire appel pour opposition à la soutenance. C'est la raison pour laquelle l'Université affiche publiquement les informations relatives aux soutenances 20 jours avant, cette information ne pouvant être délivrée publiquement qu'à l'aide des rapports d'autorisation de soutenance.

Il est décemment recommandé de laisser trois semaines aux rapporteurs pour lire, analyser, certifier le document et écrire leur rapport (eux-mêmes pouvant faire opposition à la soutenance). Ceci donne donc un minimum de 6 semaines entre la remise du mémoire aux rapporteurs (Jury) et la soutenance proprement dite.

3) Aspects pratiques :

- La soutenance s'effectue obligatoirement sur le site de l'Université d'inscription. Une salle doit être réservée à l'avance.
- La soutenance est publique
- Un pot peut-être organisé à la suite de la divulgation du résultat ; toutefois la HDR ne revêt pas un caractère aussi "festif" que la thèse.